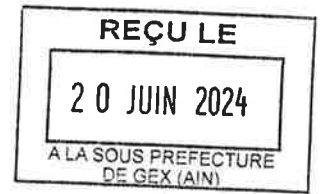


AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX****Nombre de membres**

afférents au C.M : 11  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 07

**SEANCE du 13 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 13 juin,  
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
06/06/2024

**Etaient présents :** Laurence GROSGURIN, Patrick LEVRIER, Delphine GABRIEL-ROBEZ, Sacha TREMBLAY, Jacques MERMET, Jean-Pierre GROSGURIN

Date d'affichage  
06/06/2024

**Excusée :**  
**Absent :** Gilles PERONNET

**Elue secrétaire de séance :** Dephine GABRIEL-ROBEZ

**Objet :** Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la DETR (Dotation des Territoires Ruraux) pour amélioration du système de vidéoprotection.

Le Maire rappelle qu'en 2021 la commune a mis en place un système de vidéo protection avec 3 caméras ce qui a permis à la gendarmerie d'élucider plusieurs affaires.

Afin d'optimiser le système de vidéoprotection il est nécessaire de rajouter 5 caméras.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **27 323,47 € HT**.  
Ces travaux sont éligibles au titre de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR)

**Le conseil ouï l'exposé du Maire**

**Après en avoir délibéré par** 07 voix POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTION

**ADOPTE** le projet de mise en place de 5 nouvelles caméras

**ADOPTE** le plan de financement ci-dessous

DEPENSES		RECETTES		
Détail des postes	Montant HT	Financements	Montant HT	en %
EIFPAGE	27 323,47 €	<b>DETR</b>	<b>10 929.39 €</b>	<b>40</b>
		Département de l'Ain Pacte Territoire	8 197.04 €	30
		Fonds propres de la commune	8 197.04 €	30
<b>TOTAL</b>	<b>27 323,47 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 323.47 €</b>	<b>100%</b>

**SOLLICITE** une demande de subvention **10 929,39 €** soit 40% du montant HT, au titre de la DETR ;

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-04-008 du 4 avril 2024

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD

